



L'an deux mille vingt le 30 juillet,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme  
MOULIN Catherine, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 27/07/2020

**Présents : Alain DETOLLE, Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE,  
Maxime LE HUNG, Mathilde HOUZE, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise  
ROMANET,**

**Excusés : Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU,  
Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Régis MOREL**

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités  
territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

**Mme Mathilde HOUZE se propose et est désignée pour assurer ces fonctions.**

Secrétaire : Mathilde HOUZE,

DCM 2020 / 57: remise de loyers de la SNC « La Feuillade »

Pour soutenir l'activité de l'auberge communale impactée par la crise sanitaire du Covid 19,  
Madame le Maire propose de répondre favorablement à la demande de remise de loyers  
effectuées des gérants de l'auberge de la Feuillade.

Une remise de 2 mois de loyers pourrait être faite ce qui représente un montant de 1009,20 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'accorder une remise exceptionnelle de 2 mois de  
loyers à la SNC « La Feuillade ».

Le 5 août 2020,  
La Maire,  
C. MOULIN

P.D.

